



## Se Désabonner a un club de sport

Par **Ptitelucette**, le **12/11/2010 à 13:26**

Bonjour, ayant souscrit un abonnement dans un club de sport, je souhaite résilier mon contrat, sachant que je n'ai encore rien payer, je leur ai donner 3 chèques qui n'ont pas encore étaient débiteur. On-t-il le droit de refuser ? Je suis aller que 3 fois au club. Que puis-je faire ? Merci

Par **Domil**, le **12/11/2010 à 14:04**

Si vous avez pris un abonnement pour une durée déterminée, le contrat est ferme sauf s'il comporte des clauses de résiliation anticipée.  
Ils sont en droit d'encaisser tous les chèques remis immédiatement, veillez à avoir votre compte approvisionné